



CODIR GESMA 07/03/24

ODJ



Présents : F. Boerkmann, A. François, C. Jouin, A. Vernier, JL Maroyer, F. Damato, M. Delage, K. Aouar, E. Guillard ; P.Decroix

Excusé C. Bolliger , M Robion

Invité : Pelletier C

Lien visio : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/25711/creator/7575/hash/1d0a324745ab47f10d94527ecd913dac44601456>

Approbation du précédent codir

CR codir du 18/01/24 approuvé à l'unanimité

Intervention de Pelletier Claude, responsable de la commission NAP

Hausse des effectifs : 17 NAP uniquement
et 37 toutes activités avec NAP en activité principale ;
Encadrements par Claude MF1 et 2 initiateurs Annie et JP
Des RIFAs NAP sont prévus cette année : 4
Des initiateurs prévus : 3
Eric Pons vient d'obtenir sa carte de Juge chronométrateur

Evènement piscine :

nage CODEP 26/01/2024

3 clubs participants

- ACERS 4 équipes
- CSAR 3 équipes
- GESMA 5 équipes

+15 bénévoles et 6 chronos,

Le Gesma finit à la première place. La bonne humeur a ponctué toute cette soirée à caractère ludique.

Prochaines sorties :

Nage en eau vive (flotteur):

10 mars à Jarnac sélectif national course en ligne : 6.4km : 9 inscrits

Nage en eau libre (PMT):

24 mars à Saujon

4 avril descente de la Boutonne, Saint-Jean d'Angely

21 avril Ronde des Lamentins à Angoulême

Point sur l'Organisation sortie club

La navigation et les activités nautiques sur le Fleuve Charente sont réglementées (nous avons eu un arrêté l'autorisant)

Quand le fleuve Charente est en crue la navigation est interdite y compris à la nage.

Sur vigicrue on peut suivre les hauteurs d'eau.

La nage doit être encadré à raison d'un encadrant diplômé pour 8 nageurs maxi.

Bouée de signalisation obligatoire par nageur.

Fiche de sécurité appliquée à la nage

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Une piste pour des lignes d'eau supplémentaires

L'ASSA va peut-être arrêter et leurs lignes d'eau vont être disponibles.

Il serait souhaitable que le Gesma se positionne sur ces lignes, voir document

Changement de local

Salle aquarium partagée avec le club d'échec Il faudra faire le forcing pour l'avoir en tant que club. Jeudi 14 il y aura une réunion avec le Gesma, les échecs, les amis de Frégeneuil, l'OMS qui arrête son activité.

27 mars : la mairie va venir voir nos locaux pour évaluer la possibilité ou non de nous accueillir dans ceux prévus.

Ete actif

Pas d'été actif à Rouillac piscine fermée.

Barbezieux le 23 juillet : piscine Baignes

CC Villebois La valette : Chalais Garde le Pontaroux, 17 juillet et 9 août

Montmoreau : un vendredi 2 août

On reprend les tarifs de l'année dernière : camion 0.50€/km

Baptême : 10€

Minimum 9 baptêmes, maximum 20

1 moniteur/ 3 à 4 baptêmes et 1 à 2 personnes sur le bord.

Remboursement des formations

Pour les stagiaires qui ont abandonné pour inconstance on ne rembourse rien. On peut rembourser pour cause professionnelle, familiale ou de santé. Ne pas rembourser les frais engagés.

Il est rappelé que pour la formation N1 le GESMA finance l'encadrement pour 1WE, pour les formations N2 et N3 il ne finance l'encadrement que pour 2WE. Si une sortie supplémentaire est faite elle doit être financée par les plongeurs

Rappel bourse formation

MF1 : 250 €

Mef1 : 150 €

N4 : 150€

Initiateur : 50% de la formation

Anteor : 25€

Défraiement/Défiscalisation

Le processus est lancé

Fosse et code du sport ; moyen de contrôler les paramètres de la plongée et vitesse de remontée

A l'issue de la réunion, et vu avec Olivier et Sandra, la jauge de la fosse n'est pas suffisante pour la réglementation. Il faudrait un ordinateur personnel pour l'encadrant. Pour le parachute et la double sortie la question se pose de leur utilité, au choix de l'encadrant.

Ce sera la responsabilité du DP.

Pas de changement en cours de saison. Les modifications interviendront à la rentrée prochaine ;

Fiche pour les baptêmes : suite aux conseils de M Merle (responsable commission juridique de la FFESSM) on retire la page 2 du document.

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Assurance dirigeants

C'est fait : Rivet F, 179 €

Travail sur le site du club

Bases de données supplémentaires : 41€

Version Pro élémentor : 59 \$, soit 54€

Hébergement : 58€

Nom de domaine : 11€

Total : 164 €/an

Event Manager : 89\$, soit 81€ ?

Nautilus

Convention du samedi matin :

Nominatif pour Olivier Elu mais au nom du GESMA : 1 ligne d'eau pour lui et un ou deux apnéistes de sécu.

Besoin en matériel

CODEP subventionne 50%

Rencontre amicale NAP du 03/02/24

3 clubs participants : 36 nageurs

ACERS 4 équipes

CSAR 3 équipes

GESMA 5 équipes

+15 bénévoles et 6 chronos. Une belle soirée ludique conviviale.

Rencontre amicale PSP du 09/03/24

Inscrits : 11 du GESMA, 10 à 15 de l'ACERS, 2 ou 3 du CSAR

Epreuves : octopus, immersion, torpédo, décapelé, toujours en binôme.

Moment convivial prévu par Estelle

Ronde des Lamentins

Point d'avancement : tout va bien

Sorties envisagées

Week-end de l'Ascension :

Sortie club Liafranc (08 au 12/05/24)

Sortie Calamontjoi du 28/05/25 au 01/06/25

2026 : Palamos ?

Estartit : Juillet 2024

Porquerolles : 31/08 au 06/09

Lanzarottes : 23/10 au 30/10

Egypte : ?

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Prochain CODIR: 02 mai 19h30
Après CODIR: Michel

Fin de réunion : 23 h
La secrétaire de séance :
Annie François

le président :
François Boerkmann

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social: 64 rue Montauzier 16000 Angoulême
Adresse postale: chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen